

**COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE OU DU CONSORTIUM<sup>1 2</sup> : Sa.global Holding.....  
.....  
Forme juridique<sup>3</sup>: société anonyme.....  
Adresse: Rue du commerce.....N°: 31..... Boîte: .....  
Code postal: 1000..... Commune: Bruxelles.....  
Pays: Belgique.....  
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de : Bruxelles, Francophone.....  
Adresse Internet<sup>4</sup>: http://www.....  
Adresse e-mail<sup>4</sup> : .....

Numéro d'entreprise 

COMPTES CONSOLIDÉS en

communiqués à l'assemblée générale du et relatifs à l'exercice couvrant la période du  au Exercice précédent du  au Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont / ne sont pas**<sup>1</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes consolidés: - le rapport de gestion consolidé  
- le rapport de contrôle des comptes consolidés

**À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE**Dénomination de la filiale belge déposante (*article 3:26, §2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations*)  
.....  
.....Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante 

Nombre total de pages déposées: 53..... Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: .....

Signature  
James Stephen John  
Administrateur

Signature  
(nom et qualité)

- 1 Biffer la mention inutile.
- 2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.
- 3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.
- 4 Mention facultative.
- 5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

James SRL (Administrateur), Représenté par James Stephen John (Administrateur) – Place Albert Leemans 19, 1050 Ixelles, Belgique

Whitfield Amanda Lane (Administrateur) – Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles, Belgique.....

James Christopher Paul (Administrateur) – Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles, Belgique.....

Diercxsens Investments & Advisory SRL (Administrateur), Représenté par Diercxsens Jean , Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles

Davies Wayne Raymond (Administrateur) – Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles, Belgique .....

Gupta Kapil (Administrateur) – Prestige Sunnyside Elm-1063, Kadubeesanhalli, BE 1063, 560103 Karnataka ; Inde

Petrzelka Terrence (Administrateur) – 145th Way 12417, 85259 Scottsdale, Etats-Unis d'Amérique.....

Grant Thornton Réviseurs d'entreprises SRL (0439.814.826) (Commissaire) – Uitbreidingstraat 72, boîte 7, 2600 Antwerpen, représentée par Aman Kuderbux (A02621), réviseur d'entreprises. ....

.....  
.....  
.....  
.....

SA. Global Holding SA

Comptes consolidés  
pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

## Compte de résultat consolidé et autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

<i>En milliers d'USD</i>	Notes	2022
Chiffre d'affaires	4	113.306
Coût des prestations de service	5	(50.264)
<b>Marge brute</b>		<b>63.042</b>
Frais de recherche et de développement		(1.569)
Frais de vente et de distribution		(1.041)
Charges salariales	6	(43.082)
Dépréciation et amortissement	11.12.19	(5.579)
Dépréciation du goodwill	10	(1.184)
Autres charges d'exploitation	7	(16.072)
<b>Perte d'exploitation</b>		<b>(5.485)</b>
Produits financiers		8
Charges financières	8	(5.265)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(5.257)</b>
Perte avant impôt		(10.742)
Impôts sur le résultat	9	(223)
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>(10.966)</b>
Perte de l'exercice attribuable aux :		
Intérêts minoritaires		(372)
Actionnaires de la société mère		(10.594)
		<b>(10.966)</b>
Autres éléments du résultat global :		
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net:</i>		
- Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	22	2.210
<i>Éléments qui pourraient être reclassés en résultat net :</i>		
- Ecart de conversion sur filiales étrangères		(5.278)
<b>Résultat global de l'exercice</b>		<b>(3.068)</b>
Résultat global de l'exercice attribuable aux :		
Intérêts minoritaires		-
Actionnaires de la société mère		(3.068)
		<b>(3.068)</b>

# Compte consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022

<i>En milliers d'USD</i>	Notes	2022
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs non courants</b>		
Goodwill	10	16.416
Autres immobilisations incorporelles	11	12.022
Immobilisations corporelles	12	982
Droit d'utilisation	19	3.831
Actifs d'impôts différés	9	1.105
Créances sur prêts	24	1.801
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>36.157</b>
<b>Actifs courants</b>		
Créances commerciales et autres créances	14	18.030
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	6.963
Autres actifs courants	15	3.301
Actifs contractuels	16	6.351
<b>Total des actifs courants</b>		<b>34.645</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>70.802</b>
<b>Capitaux propres et passifs</b>		
Capital	17.1	55.027
Réserves de conversion	17.2	(5.834)
Autres composantes des capitaux propres	17.2	2.210
Réserves consolidées	17.2	(31.175)
Résultat net de l'exercice		(10.966)
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère</b>		<b>9.261</b>
Intérêts minoritaires		-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>9.261</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Prêts et emprunts	18	33.057
Dettes locatives long terme	19	3.057
Passif d'impôt différé	9	312
Autres dettes à long terme		471
Régime de retraite à prestations déterminés	22	1.558
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>38.455</b>
<b>Passifs courants</b>		
Prêts et emprunts	18	1.693
Dettes locatives court terme	19	897
Passifs contractuels	16	5.548
Dettes fournisseurs et autres dettes	20	5.855
Passif d'impôt différé	9	312
Dettes fiscales		2.654
Provisions à court terme	21	6.127
<b>Passifs courants</b>		<b>23.086</b>
<b>Total des passifs courants</b>		<b>61.540</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>70.802</b>

## Compte consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

<i>En milliers d'USD</i>	Notes	Capital	Autres composantes des capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Total attribuable aux actionnaires de la société mère	Part des Minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1er août 2021	17.1	43.294	-	-	(27.644)	(556)	15.094	211	15.305
Émission du capital social	17.1	11.733	-	-	-	-	11.733	-	11.733
Transactions avec les propriétaires		55.027	-	-	(27.644)	(556)	26.827	-	27.038
Perte de l'exercice		-	-	(10.966)	-	-	(10.966)	-	(10.966)
Autres éléments du résultat global	17.2	-	2.210	-	-	(5.278)	(3.068)	-	(3.068)
Total du résultat global pour l'année		-	2.210	(10.966)	-	(5.278)	(14.034)	-	(14.034)
Acquisition d'intérêts minoritaires	17.2	-	-	-	(2.116)	-	(2.116)	(211)	(2.327)
Autres ajustements	17.2	-	-	-	(1.415)	-	(1.415)	-	(1.415)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>		<b>55.027</b>	<b>2.210</b>	<b>(10.966)</b>	<b>(31.175)</b>	<b>(5.834)</b>	<b>9.261</b>	<b>-</b>	<b>9.261</b>

# Tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

En milliers d'USD

2022

## Activités opérationnelles

<b>Perte avant impôt</b>	<b>(10.742)</b>
<i>Ajustements pour :</i>	
Amortissement des immobilisations corporelles	2.334
Amortissement des immobilisations incorporelles	3.245
Dépréciation du goodwill	1.184
Produits financiers	(8)
Charges d'intérêts	5.265
Provision pour dépréciation des créances commerciales	999
Reprise de la provision pour dépréciation des créances commerciales	(51)
Différences de change non réalisées	733
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant les variations du fonds de roulement</b>	<b>2.958</b>

### Variations du fonds de roulement :

Créances financières	(1.378)
Clients et autres créances	(8.993)
Autres actifs	808
Fournisseurs et autres dettes	(320)
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation</b>	<b>(6.925)</b>

## Activités d'investissement

Acquisition de filiales, nette des liquidités acquises	(17.555)
Coût de transaction payé pour l'acquisition d'une filiale	(385)
Achat d'autres immobilisations incorporelles	(2.060)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(277)
<b>Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement</b>	<b>(20.277)</b>

## Activités de financement

Produits des emprunts bancaires	30.432
Remboursement d'emprunts bancaires	(2.131)
Intérêts payés	(2.607)
Paiement des dettes de contrats de location	(1.472)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires	(508)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation</b>	<b>23.714</b>

## Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	10.576
Effet des fluctuations des taux de change	(125)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>6.963</b>

# Notes relatives aux comptes consolidés pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2022

## 1. Entité juridique

SA. Global Holding SA (SA. Global Holding SA) est une société anonyme constituée le 14 juillet 2021 en Belgique. Le siège social et de son principal établissement se situent à Rue du Commerce 31. 1000 Bruxelles. Belgique.

La société SA. Global Holding SA et ses filiales (collectivement désignées comme le « Groupe ») se concentrent principalement sur la détention d'investissements, les conseils en informatique, ainsi que les services d'installation et de maintenance. Les états financiers sont exprimés en milliers de dollars américains (USD), arrondis au millier le plus proche. Il est possible qu'à la suite d'arrondis, le total de certains chiffres dans les tableaux ne correspondent pas aux chiffres des résumés principaux ou entre les différentes notes. Comme c'est la première exercice de consolidation en Belgique, il n'y a pas des chiffres comparatifs.

James Stephen détient le contrôle du Groupe. Les états financiers consolidés pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2022 ont été approuvés en vue de leur publication par le conseil d'administration le 2 novembre 2023.

## 2. Base de présentation

### 2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été élaborés en accord avec les normes internationales d'information financière (« IFRS ») adoptées par l'Union européenne (UE) et les obligations comptables en vigueur en Belgique.

Les états financiers consolidés inclus ici ont été principalement élaborés en se basant sur les comptes annuels de la SA. Global Holding SA, avec des ajustements et des reclassifications effectués dans les documents comptables des filiales du Groupe, afin de les présenter en accord avec les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne ("IFRS-UE").

La SA. Global Holding SA a élaboré des états financiers individuels, lesquels ont été approuvés par le conseil d'administration le 31 juillet 2023 et soumis à l'assemblée générale le 2 août 2023.

### 2.2 Continuité d'exploitation

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en suivant l'hypothèse de la continuité d'exploitation, ce qui implique que le Groupe devrait pouvoir honorer ses obligations lorsque celles-ci arriveront à échéance. Pour confirmer la validité de la base de préparation de la continuité d'exploitation, le Groupe a pris en compte les facteurs spécifiques suivants :

- Le Groupe a enregistré une perte de 10.966 milliers de dollars (USD) pour l'exercice au 31 décembre 2022 et a un excédent de l'actif courant sur le passif courant de 11.559 milliers de dollars (USD).
- À la date du rapport, les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 9.261 milliers de dollars (USD).
- Le montant total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 est de 6.963 milliers de dollars (USD).
- En 2022, un covenant a été enfreint, ce qui a conduit à la conclusion d'une lettre d'amendement et de renonciation en 2023. Cette lettre a permis d'ajuster les engagements pour les aligner sur la situation actuelle de l'entreprise. Jusqu'à la date de ce rapport, en 2023, les nouveaux engagements n'ont pas été enfreints, et aucune répercussion n'a été enregistrée pour la SA. Global Holding SA.
- La direction élabore un budget annuel ainsi qu'un plan stratégique à plus long terme, comprenant une évaluation des exigences en matière de liquidités, et maintient une surveillance constante des résultats effectifs par rapport aux prévisions budgétaires et au plan tout au long de la période de référence.
- La capacité financière du Groupe à poursuivre ses activités dépend fortement de la capacité des ses filiales à générer des bénéfices et des flux de trésorerie positifs.

Sur base de ces facteurs, la direction prévoit de manière raisonnable que le Groupe possède et continuera de disposer de ressources suffisantes pour maintenir ses opérations dans le futur prévisible.

### **2.3 Préparation**

Les états financiers consolidés ont été élaborés sur base du coût historique. Les méthodes d'évaluation utilisées sont explicités en détail dans les procédures comptables ci-dessous.

### **2.4 Conversion des devises étrangères**

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers de dollars américains ("US\$"), qui représentent la monnaie du principal contexte économique dans lequel le Groupe exerce ses activités.

### **2.5 Estimations comptables et hypothèses importantes**

Lors de l'élaboration de ces états financiers consolidés, la direction du Groupe a émis des jugements, formulé des estimations et posé des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des principes comptables et les montants déclarés pour les actifs, les passifs, les produits et les charges. Les estimations et les hypothèses associées sont basées sur l'expérience historique et divers autres facteurs jugés raisonnables dans le contexte actuel, dont les résultats constituent la base des jugements sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement déterminables à partir d'autres sources. Le montant réel de ces estimations peut différer.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

#### Regroupements d'entreprises

Le Groupe détermine si une transaction ou un autre événement est un regroupement d'entreprises conformément à la définition figurant dans la note 3.2 "Regroupement d'entreprises". et applique la méthode comptable de l'acquisition. La contrepartie transférée par le Groupe pour obtenir le contrôle d'une filiale est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des passifs encourus et des participations émises par le groupe, ce qui inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Si le Groupe acquiert une participation majoritaire dans une entreprise dans laquelle il détenait auparavant une participation, cette participation est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition, avec tout gain ou perte résultant reconnu dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global, selon les cas.

La contrepartie transférée dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises n'inclut pas les montants liés au règlement de relations préexistantes. Tout gain ou perte découlant du règlement de ces relations préexistantes est comptabilisé dans le compte de résultat.

Les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun, la méthode de la valeur précédente est appliquée. Cette méthode implique que les actifs et les passifs de l'entreprise acquise sont comptabilisés en utilisant leurs valeurs comptables existantes. Les caractéristiques générales de cette approche sont les suivantes : (a) les actifs et les passifs acquis sont comptabilisés à leurs valeurs comptables existantes.

(b) aucun goodwill n'est enregistré et (c) les périodes comparatives sont parfois retraitées comme si le regroupement avait eu lieu au début de la période comparative la plus ancienne présentée.

#### Dépréciation du goodwill

Une perte de dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) excède sa valeur recouvrable, déterminée comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilisation. Pour évaluer la valeur d'utilisation, la direction estime les flux de trésorerie futurs attendus de chaque unité génératrice de trésorerie et détermine un taux d'actualisation approprié afin de calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les procédures de test de dépréciation sont directement liées au dernier budget approuvé du Groupe, ajusté si nécessaire pour exclure les effets des réorganisations futures et des améliorations d'actifs.

Les taux d'actualisation sont déterminés individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle de l'argent et les facteurs de risque spécifiques à l'actif.

Les pertes de valeur des unités génératrices de trésorerie réduisent d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie. Toute perte de valeur restante est imputée au prorata des autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie.

#### Dépréciation des créances clients, des autres créances et des actifs contractuels

Le Groupe constitue des provisions pour les éléments soumis à la perte de crédit attendue ("ECL"), y compris les créances commerciales et autres créances, ainsi que d'autres actifs financiers relevant du champ d'application de l'ECL en vertu de la norme IFRS 9 et les actifs contractuels. Ces provisions reposent sur des hypothèses concernant le risque de défaut et les taux de perte attendus. Le Groupe fait preuve de jugement dans la formulation de ces hypothèses et dans le choix des données entrant dans le calcul de la dépréciation, en se basant sur l'historique du Groupe, les conditions du marché actuelles ainsi que sur des estimations prospectives à la fin de chaque période de reporting.

#### Détermination du taux d'actualisation dans les contrats de location

Pour déterminer le taux d'actualisation, le Groupe doit faire preuve d'un jugement significatif en tenant compte de la nature des actifs sous-jacents et des termes et conditions des contrats de location à la date d'entrée en vigueur.

#### Impôts sur le résultat

Le Groupe opère dans plusieurs juridictions et peut être assujéti à l'impôt sur le résultat dans ces juridictions. Il est nécessaire d'exercer un jugement important pour déterminer la provision pour l'impôt sur le résultat dans chacune de ces juridictions. Il existe des transactions et des calculs pour lesquels la détermination de l'impôt est incertaine dans le cadre normal des activités. Lorsque le résultat fiscal final de ces questions diffère des montants initialement enregistrés, ces différences auront un impact sur les provisions d'impôt sur le revenu et d'impôt différé au cours de la période où cette détermination est effectuée.

### **3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES**

Les principales méthodes comptables utilisées dans l'élaboration de ces états financiers consolidés sont résumées ci-dessous. Ces principes ont été appliqués de manière cohérente, sauf indication contraire.

#### **3.1 Méthode de consolidation**

Les états financiers du Groupe consolident ceux de la société mère et de toutes ses filiales au 31 décembre 2022. Toutes les filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre. La SA. Global Holding SA, ayant été constituée le 14 juillet 2021, il s'agit de la première année des états financiers du Groupe pour la période allant du 1er août 2021 au 31 décembre 2022. La période du 1er août 2021 est la première période pour laquelle le Groupe a obtenu des états financiers afin de commencer le processus de consolidation.

Toutes les transactions et soldes entre les sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation, y compris les gains et les pertes non réalisés sur les transactions entre les sociétés du Groupe. Lorsque des pertes non réalisées sur des ventes d'actifs intra-groupe sont annulées lors de la consolidation, l'actif sous-jacent est également soumis à un test de dépréciation du point de vue du Groupe. Les montants figurant dans les états financiers des filiales ont été ajustés, le cas échéant, pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Le résultat net ou et la variation des autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à partir de la date d'acquisition effective ou jusqu'à la date effective de cession, selon le cas.

Le Groupe répartit le résultat global total des filiales entre les propriétaires de la société mère et les intérêts non contrôlables en fonction de leurs participations respectives dans la propriété.

Au 31 décembre 2022, les états financiers consolidés du Groupe intègrent les activités de la société mère et des filiales suivantes :

Filiale	Pays d'enregistrement	Participation du Groupe au 31 décembre 2022
SAGlobal Holding Limited	Hong Kong	100%
SAGlobal (Europe) Limited	Royaume-Uni	100%
SAGlobal Switzerland SA	Swisse	100%
SAG Japan Co Ltd	Japon	100%
SAGlobal Nordics Oy	Finlande	100%
Dynamic Consulting LLC	USA	100%
SAGlobal Recquisitions Inc. US	USA	100%
SA Global Building Inc. US	USA	100%
SAG Finance & Operations Application Licensing Platform GmbH	Allemagne	100%
sa.global Group Services Srl	Belgique	100%
Saglobal Canada Inc	Canada	100%
SAGlobal Colombia S.A.S	Colombie	100%
SAGlobal France SAS	France	100%
Systems Advisers Software Services Private Limited	Indes	100%
SAGLOBAL DOO Beograd Beograd ("SAGlobal Serbia")	Serbie	100%
PT SAGlobal Indonesia Operations (SAGlobal Indonesia)	Indonésie	100%
sa.global S.A.	Moroc	100%
Systems Advisers Pte Limited	Singapour	100%
SAGlobal Group Services Limited	Hong Kong	100%
SAGlobal Asia Limited	Hong Kong	100%
SAGlobal US Inc.	USA	100%
Systems Advisers Group Limited	Chine	100%
Systems Advisers Group Software (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	100%
SAGlobal Deutschland GmbH	Allemagne	100%
SAGlobal Software Limited (SAGlobal (Europe Software) Limited)	Royaume-Uni	100%
Systems Advisers Software Services Ltd UK- Dormant	Royaume-Uni	100%

### 3.2 Regroupements d'entreprises

Le Groupe détermine si une transaction ou un autre événement constitue un regroupement d'entreprises, ce qui exige que les actifs acquis et les passifs pris en charge constituent une entreprise. Si les actifs acquis ne constituent pas une entreprise, le groupe comptabilise la transaction ou l'événement comme une acquisition d'actifs et applique la méthode comptable d'acquisition. La contrepartie transférée par le Groupe pour obtenir le contrôle d'une filiale est calculée comme la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des passifs encourus et des participations émises par le groupe, ce qui inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Si le Groupe acquiert une participation majoritaire dans une entreprise dans laquelle il détenait auparavant une participation, cette participation est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et tout gain ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat ou dans les autres éléments du résultat global, selon le cas.

La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises n'inclut pas les montants liés au règlement de relations préexistantes. Le gain ou la perte sur le règlement d'une relation préexistante est comptabilisé au compte de résultat.

Les actifs acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun, la méthode de la valeur du prédécesseur est appliquée. La méthode de la valeur du prédécesseur consiste à comptabiliser les actifs et les passifs de l'entreprise acquise en utilisant les valeurs comptables existantes. Les caractéristiques générales de cette approche sont les suivantes : (a) les actifs et les passifs acquis sont comptabilisés à leur valeur comptable existante

(b) aucun goodwill n'est enregistré et (c) les périodes comparatives sont parfois retraitées comme si le regroupement avait eu lieu au début de la période comparative la plus ancienne présentée.

Le goodwill représente les avantages économiques futurs résultant d'un regroupement d'entreprises qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition. Si, après évaluation, le montant net des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date d'acquisition dépasse la somme de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

### **3.3 Questions liées au climat**

Le Groupe opère dans plusieurs pays différents avec seulement quelques bureaux physiques. Les employés dans la plupart des pays télétravaillent. Le Groupe ne présente pas une consommation d'énergie élevée et n'est donc pas concerné par les nouvelles contraintes réglementaires en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Le Groupe s'est également engagé à réduire l'empreinte carbone de ses employés en mettant à jour ses politiques en matière de déplacement professionnel et en minimisant son utilisation du transport aérien.

Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a pas identifié de risques significatifs liés aux changements climatiques susceptibles d'affecter négativement et de manière significative les états financiers du Groupe. La direction évalue en permanence l'impact des questions liées au climat.

### **3.4 Conversion des devises étrangères**

Dans les états financiers individuels des entités consolidées, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie opérationnelle de l'entité individuelle en utilisant les taux de change en vigueur à la date des transactions. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la reconversion des actifs et passifs monétaires à la date de clôture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur et libellés en devises étrangères sont réévalués aux taux en vigueur à la date de détermination de la juste valeur. Les éléments non monétaires évalués en coût historique dans une monnaie étrangère ne sont pas réévalués.

Dans les états financiers consolidés du Groupe, tous les états financiers individuels des opérations étrangères, originellement présentés dans une monnaie différente de la monnaie de présentation du Groupe, ont été convertis en dollars américains. Les actifs et les passifs ont été convertis en USD aux taux de clôture à la date de clôture. Les produits et les charges ont été convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de la transaction, ou aux taux moyens de la période de référence si les taux de change ne fluctuent pas de manière significative. Les écarts résultant de cette procédure sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et accumulés séparément dans la réserve de conversion des capitaux propres.

Lors de la cession d'une activité à l'étranger, tous les écarts de change cumulés relatifs à cette activité et comptabilisés en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat comme faisant partie du gain ou de la perte de cession.

### 3.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation nécessaire pour être exploité de la manière prévue par la direction du Groupe.

L'amortissement consiste à déduire le coût des actifs moins leur valeur résiduelle sur base de leur durée de vie utile estimée, en utilisant la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

Matériel roulant	16.67%-33.33%
Mobilier et installations	10%-33.33%
Matériel informatique	33.33%-50%
Matériel de bureau	20%-33.33%

Les méthodes d'amortissement et les durées de vie utile des actifs sont examinées et ajustées, le cas échéant, à chaque date de clôture.

Le gain ou la perte résultant de la mise hors service ou de la cession est déterminé comme la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé au compte de résultat, soit dans les autres produits, soit dans les autres charges.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, lorsqu'on estime de manière probable que les avantages économiques futurs liés à l'élément bénéficieront au Groupe et que le coût de l'élément peut être évalué de manière fiable. La valeur comptable de la pièce remplacée est radiée. Tous les autres coûts, tels que les réparations et l'entretien, sont imputés au compte de résultat au cours de la période comptable au cours de laquelle ils sont encourus.

### 3.6 Goodwill

Les principes comptables relatifs au goodwill résultant de l'acquisition d'une filiale sont les suivantes :

Le goodwill résultant d'une opération de regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis (date d'acquisition). Le goodwill est évalué comme l'excédent de la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée, du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entreprise acquise évalués à la date d'acquisition.

Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise dépasse la somme de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et la juste valeur de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise, le cas échéant, l'excédent est immédiatement comptabilisé en résultat en tant que profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.

Le goodwill est comptabilisé au coût de revient moins les pertes de valeur cumulées. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie ("UGT/CGUs") et est testé annuellement en vue de la dépréciation.

Une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en tant que charge pour le montant par lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, reflétant les conditions du marché moins les coûts de cession, et la valeur d'utilisation. Pour évaluer la valeur d'utilisation, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle par le marché de la valeur temporelle de l'argent et du risque spécifique à l'actif.

Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, lorsqu'un actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes de celles d'autres actifs, la valeur recouvrable est déterminée pour le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie de manière indépendante (c'est-à-dire une unité génératrice de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis à un test de dépréciation individuel et d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Le goodwill, en particulier, est affecté aux unités génératrices de trésorerie qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises concerné et qui représentent le niveau le plus bas au sein du groupe auquel le goodwill est contrôlé à des fins de gestion interne et qui ne doit pas être plus grand qu'un segment opérationnel.

Lors de la cession ultérieure d'une filiale, le montant attribuable de goodwill capitalisé est inclus dans la détermination du montant du gain ou de la perte à la cession.

### **3.7 Actifs incorporelles (autres que le goodwill)**

Les actifs incorporels acquis sont initialement comptabilisés au coût de revient. Après leur comptabilisation initiale, les actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée sont comptabilisés au coût de revient moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement des actifs incorporels ayant une durée de vie utile limitée est calculé de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimée. L'amortissement commence lorsque les actifs incorporels sont prêts à être utilisés. Les durées de vie utile suivantes sont appliquées :

Logiciel	5 ans
----------	-------

Les méthodes d'amortissement et les durées d'utilisation des actifs sont examinées et ajustées, le cas échéant, à chaque date de clôture.

Les actifs incorporels, dont la durée de vie utile est finie ou indéfinie, sont soumis à un test de dépréciation.

### Coûts de recherche et développement

Les coûts associés aux activités de recherche sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat au fur et à mesure de leur survenance. Les coûts directement imputables aux activités de développement sont reconnus en tant qu'actifs incorporels à condition qu'ils répondent aux critères de comptabilisation suivants :

- i. la démonstration de la faisabilité technique du produit envisagé en vue d'une utilisation interne ou d'une vente ;
- ii. il existe une intention de compléter l'actif incorporel et de l'utiliser ou de le vendre ;
- iii. la capacité du Groupe à utiliser ou à vendre l'actif incorporel est démontrée ;
- iv. l'actif incorporel générera des avantages économiques probables par le biais d'une utilisation interne ou d'une vente ;
- v. des ressources techniques, financières et autres suffisantes sont disponibles pour la finalisation; et
- vi. les dépenses imputables à l'actif incorporel peuvent être évalués de manière fiable.

Les coûts directs comprennent les coûts de personnel encourus dans le cadre des activités de développement, ainsi qu'une partie appropriée des frais généraux pertinents. Les coûts de développement de logiciels, de produits ou de savoir-faire générés en interne et répondant aux critères de comptabilisation ci-dessus sont comptabilisés en tant qu'actifs incorporels. Ils sont soumis à la même méthode d'évaluation ultérieure que les actifs incorporels acquis.

Tous les autres coûts de développement sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

### **3.8 Dépréciation d'actifs non financiers**

Les pertes de valeur comptabilisées pour les unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill a été affecté sont initialement imputées à la valeur comptable du goodwill. Toute perte de valeur restante est imputée au prorata aux autres actifs de l'unité génératrice de trésorerie, à l'exception du fait que la valeur comptable d'un actif ne sera pas réduite en dessous de sa juste valeur individuelle diminuée des coûts de cession, ou de sa valeur d'utilisation, si celle-ci peut être déterminée.

Une perte de valeur sur le goodwill n'est pas reversée au cours des périodes suivantes. En ce qui concerne les autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif et seulement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette d'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

### 3.9 Instruments financiers

#### Comptabilisation et reprise

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie prenante des dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont repris lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier expirent ou lorsque l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, annulé ou expiré.

#### Actifs financiers

Classification et première comptabilisation des actifs financiers

À l'exception des créances commerciales qui ne contiennent pas de composante financière significative et qui sont comptabilisées au prix de la transaction conformément à la norme IFRS 15, tous les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur, sauf s'ils sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ("JVTPPL"). Dans ces cas, les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de l'actif financier sont ajoutés. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVTPPL sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global.

Tous les actifs financiers du Groupe sont classés au coût amorti. La classification est déterminée à la fois par le modèle économique du Groupe pour la gestion de l'actif financier et par les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges relatifs aux actifs financiers qui sont comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières, les produits financiers ou les autres éléments financiers, à l'exception des pertes de crédit attendues ("ECL") des créances commerciales qui sont présentées dans les charges administratives.

#### Évaluation ultérieure des actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les actifs répondent aux conditions suivantes (et ne sont pas désignés comme FVTPL : juste valeur au compte de résultat) :

- ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir les actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise lorsque l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

#### Passifs financiers

Classification et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe comprennent les dettes commerciales, les dettes envers les entreprises liées et un actionnaire, les dettes de location et les emprunts.

Les passifs financiers (autres que les dettes de location) sont initialement évalués à leur juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction, à moins que le Groupe n'ait désigné un passif financier à la FVTPL (juste valeur au compte de résultat).

Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif à l'exception des dérivés et des passifs financiers désignés à la JVTPL, qui sont comptabilisés ensuite à la juste valeur, les gains ou les pertes étant comptabilisés dans le compte de résultat (à l'exception des instruments financiers dérivés désignés et efficaces en tant qu'instruments de couverture).

Toutes les charges liées aux intérêts et, le cas échéant, les variations de la juste valeur d'un instrument qui sont les produits financiers comptabilisés dans le compte de résultat sont inclus dans les charges financières ou les produits financiers.

#### Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ensuite comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée en résultat sur la durée de l'emprunt en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en tant que passifs courants, sauf si le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins douze mois après la date de clôture.

Les dettes fournisseurs et autres dettes, ainsi que les montants dus aux entreprises liées et à une filiale, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dépréciation d'actifs financiers et d'actifs contractuels

Les exigences en matière de dépréciation de l'IFRS 9 utilisent davantage d'informations prospectives pour comptabiliser les pertes de crédit attendues - le « modèle ECL ». Les instruments entrant dans le champ d'application comprenaient les créances commerciales, les actifs contractuels et les autres actifs financiers évalués au coût amorti.

Le Groupe prend en compte un éventail plus large d'informations lorsqu'il évalue le risque de crédit et mesure l'ECL, notamment les événements passés, les conditions actuelles, les prévisions raisonnables et justifiables qui affectent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument.

Dans l'application de cette approche prospective, une distinction est établie entre :

- Les instruments financiers dont la qualité de crédit ne s'est pas détériorée de manière significative depuis leur comptabilisation initiale ou dont le risque de crédit est faible (« stade 1 ») et
- les instruments financiers dont la qualité de crédit s'est détériorée de manière significative depuis leur comptabilisation initiale et dont le risque de crédit n'est pas faible (« stade 2 »).

« Stade 3 » couvre les actifs financiers qui présentent des indications objectives de dépréciation à la date de clôture.

Les « ECL de 12 mois » sont reconnues pour la catégorie du stade 1. tandis que les « ECL à vie » sont reconnues pour la catégorie du stade 2.

L'évaluation de l'ECL est déterminée par une estimation pondérée des pertes de crédit sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

#### Créances clients et actifs contractuels

Pour les créances commerciales et les actifs contractuels, le Groupe applique une approche simplifiée dans le calcul de l'ECL et comptabilise une provision pour pertes basée sur l'ECL à vie à chaque date de clôture. Il s'agit de l'insuffisance attendue des flux de trésorerie contractuels, compte tenu de la possibilité d'une défaillance à tout moment pendant la durée de vie des actifs financiers. Pour calculer l'ECL, le Groupe a établi une matrice de provision qui repose sur son expérience historique en matière de pertes de crédit et sur des indicateurs externes, ajustés en fonction de facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique. Pour mesurer l'ECL, les créances commerciales et les actifs contractuels ont été regroupés sur la base de caractéristiques de risque de crédit communes et du nombre de jours de retard. Autres actifs financiers évalués au coût amorti.

Le Groupe évalue la provision pour pertes pour les autres créances à hauteur de l'ECL sur 12 mois, sauf si une augmentation significative du risque de crédit a eu lieu depuis la comptabilisation initiale, le groupe comptabilise l'ECL à vie. L'évaluation de la nécessité de comptabiliser l'ECL à vie est basée sur l'augmentation significative de la probabilité ou du risque de défaillance depuis la comptabilisation initiale.

Pour évaluer si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance des actifs financiers à la date de clôture avec le risque de défaillance des actifs financiers à la date de comptabilisation initiale. Pour ce faire, le Groupe prend en considération des informations quantitatives et qualitatives qui sont raisonnables et justifiables, y compris l'expérience historique et les informations prospectives qui sont disponibles sans coût ou effort excessif.

Autres actifs financiers évalués au coût amorti (suite)

En particulier, les informations suivantes sont prises en compte pour déterminer si

Le risque de crédit a augmenté de manière significative :

- une détérioration significative, réelle ou attendue, de la notation de crédit externe (si elle est disponible) ou interne de l'instrument financier ;
- une détérioration significative des indicateurs de marché externes du risque de crédit, par exemple une augmentation significative de l'écart de crédit, des prix des swaps de défaut de crédit pour le débiteur ;
- des changements négatifs existants ou prévus dans les conditions commerciales, financières ou économiques qui devraient entraîner une diminution significative de la capacité du débiteur à respecter ses obligations en matière de dette ;
- une détérioration significative, réelle ou attendue, des résultats d'exploitation

du débiteur ; ou

- un changement négatif important, réel ou prévu, de l'environnement réglementaire, économique ou technologique du débiteur qui entraîne une diminution importante de la capacité du débiteur à respecter ses obligations en matière de dette.

Malgré ce qui précède, le Groupe suppose que le risque de crédit d'un instrument de dette n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale s'il est déterminé que l'instrument de dette présente un faible risque de crédit à la fin de chaque période de clôture. Un instrument de dette est considéré comme présentant un faible risque de crédit si le risque de défaillance est faible, si l'emprunteur a une forte capacité à respecter ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie à court terme et si des changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme peuvent, mais ne réduiront pas nécessairement, la capacité de l'emprunteur à respecter ses obligations contractuelles en matière de flux de trésorerie.

### **3.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en banque et en caisse, les dépôts à vue auprès de banques et les placements à court terme très liquides dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois, qui sont facilement convertibles en montants connus de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

### **3.11 Actifs et passifs contractuels**

Un actif contractuel est comptabilisé lorsque le Groupe reconnaît un revenu avant d'avoir un droit inconditionnel à la contrepartie en vertu des conditions de paiement conformément aux dispositions du contrat. Les actifs contractuels sont évalués pour l'ECL sont reclassées en créances lorsque le droit à la créance est acquis est devenu inconditionnel.

Un passif contractuel est comptabilisé lorsque le client paie une contrepartie avant que le Groupe ne comptabilise le produit correspondant. Un passif sur contrat est également comptabilisé si le Groupe a un droit inconditionnel de recevoir une contrepartie avant que le Groupe ne comptabilise le produit correspondant. Dans ce cas, une créance correspondante est également comptabilisée.

### **3.12 Contrats de location**

#### Définition d'un contrat de location et du Groupe en tant que preneur

Au début de la location, le Groupe examine si le contrat est un contrat de location ou s'il contient un contrat de location. Conformément au IFRS 16 un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit d'utiliser un actif identifié (l'actif sous-jacent) pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

#### Évaluation et comptabilisation des contrats de location en tant que preneur

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif au titre de contrat de location dans l'état consolidé de la situation financière. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué au coût, qui se compose de l'évaluation initiale du passif du contrat de location, de tous les coûts directs

initiaux encourus par le Groupe, d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent à la fin du contrat de location, et de tous les paiements effectués avant la date d'entrée en vigueur du contrat de location (déduction faite de tout incitant à la location reçue).

Le groupe amortit les actifs liés au droit d'utilisation selon la méthode linéaire à partir de la date de début du contrat de location jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif lié au droit d'utilisation ou à la fin de la durée du contrat de location, selon la première éventualité, sauf si le groupe est raisonnablement certain d'obtenir la propriété à la fin de la durée du bail. Le Groupe évalue également la dépréciation de l'actif du droit d'utilisation lorsqu'un tel indicateur existe.

À la date d'entrée en vigueur, le Groupe évalue la dette de location à la valeur actuelle des paiements de location impayés à cette date, actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut pas être facilement déterminé, le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette de location sont constitués de paiements fixes (y compris les paiements fixes de substance) moins les incitations à la location à recevoir, de paiements variables basés sur un indice ou un taux, et de montants à payer en vertu d'une garantie de valeur résiduelle. Les paiements au titre de la location comprennent également le prix d'exercice d'une option d'achat dont il est raisonnablement certain qu'elle sera exercée par le Groupe et le paiement des pénalités de résiliation d'un contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par le Groupe de l'option de résiliation.

Après l'évaluation initiale, le passif sera réduit par les paiements de loyers qui sont répartis entre les remboursements du principal et les frais financiers. Les frais financiers sont le montant qui produit un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de la dette de location.

Lorsque le contrat de location est réévalué, l'ajustement correspondant est reflété dans l'actif lié au droit d'utilisation, ou dans le compte de résultat si l'actif lié au droit d'utilisation est déjà réduit à zéro.

Le groupe a choisi de comptabiliser les contrats de location à court terme et les actifs à valeur de sortie en utilisant les dispenses pratiques. Au lieu de comptabiliser un actif de droit d'utilisation et un passif de location, les paiements relatifs à ces contrats de location sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location. Les contrats de location à court terme sont des contrats de location d'une durée de 12 mois ou moins.

Les dépôts de garantie remboursables sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 9 et évalués initialement à la juste valeur. Les ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation initiale sont considérés comme des paiements supplémentaires au titre de la location et sont inclus dans le coût des actifs liés aux droits d'utilisation.

### **3.13 Provisions, actifs et passifs éventuels**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire de la part du groupe et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie de ressources peut encore être incertain.

Les provisions sont évaluées à la dépense estimée nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, sur la base des preuves les plus fiables disponibles à la date de clôture, y compris les risques et incertitudes liés à l'obligation actuelle. Lorsqu'il existe un certain nombre d'obligations similaires, la probabilité qu'une sortie de fonds soit nécessaire pour les régler est déterminée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temporelle de l'argent est significative.

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que s'il existe un plan formel détaillé pour la restructuration et que la direction a soit communiqué les principales caractéristiques du plan aux personnes concernées, soit commencé à le mettre en œuvre. Aucune provision n'est comptabilisée pour les pertes d'exploitation futures.

Aucun passif n'est comptabilisé si une sortie de ressources économiques résultant des obligations actuelles n'est pas probable. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels, à moins que la sortie de ressources ne soit improbable.

Toutes les provisions sont réexaminées à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation actuelle.

### **3.14 Capital social et réserves**

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Le capital social est comptabilisé au montant de la contrepartie des actions émises, après déduction de tous les coûts de transaction liés à l'émission d'actions (nets de tout avantage fiscal lié) dans la mesure où il s'agit de coûts marginaux directement attribuables à la transaction sur les capitaux propres.

La prime d'émission comprend toutes les primes reçues lors de l'émission de capital social. Les frais de transaction liés à l'émission d'actions sont déduits de la prime d'émission, après déduction de l'impôt sur le revenu correspondant.

Les autres composantes des capitaux propres sont les suivantes :

- Réévaluation du passif net au titre des prestations définies - comprend les pertes actuarielles résultant des changements dans les hypothèses démographiques et financières et le rendement des actifs du régime.
- Réserves de conversion - comprends les différences de change résultant de la conversion des états financiers des entités étrangères du Groupe.

Les bénéfices non distribués comprennent tous les bénéfices non distribués actuels.

Les réserves comprennent tous les bénéfices non distribués antérieurs et la différence entre la juste valeur et les valeurs comptables du Groupe.

Toutes les transactions avec les actionnaires de la société mère sont enregistrées séparément dans les capitaux propres.

### 3.15 Comptabilisation du chiffre d'affaires

#### Revenus provenant de contrats

Les produits provenant de contrats avec des clients sont comptabilisés lorsque l'obligation de performance du contrat a été satisfaite, soit au "moment présent", soit "au fil du temps", lorsque le contrôle du bien ou du service promis est transféré au client pour un montant qui reflète la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou de ces services.

Pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser les revenus, le Groupe suit un processus en cinq étapes :

Étape 1 : identifier le(s) contrat(s) conclu(s) avec un client.

Étape 2 : identifier les obligations de performance dans le contrat.

Étape 3 : déterminer le prix de la transaction.

Étape 4 : répartir le prix de la transaction entre les obligations de performance du contrat.

Étape 5 : comptabiliser les produits lorsque (ou au fur et à mesure que) le groupe satisfait à une obligation de performance.

Dans tous les cas, le prix de transaction total d'un contrat est réparti entre les différentes obligations de performance sur base de leurs prix de vente autonomes relatifs. Le prix de transaction d'un contrat exclut tout montant perçu pour le compte de tiers.

Une obligation de performance est accomplie et les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du bien ou du service promis est transféré au client. Un client obtient le contrôle d'un bien ou d'un service s'il a la capacité de :

1. diriger l'utilisation de celui-ci et
2. obtenir la quasi-totalité des avantages restants de ce bien ou de ce service.

Diriger l'utilisation d'un actif fait référence au droit du client de déployer cet actif, d'autoriser une autre entreprise à le déployer ou d'empêcher une autre entreprise de l'utiliser. La direction doit évaluer le transfert de contrôle principalement du point de vue du client, ce qui réduit le risque que des produits soient comptabilisés pour des activités qui ne transfèrent pas le contrôle d'un bien ou d'un service au client. Comme indiqué ci-dessus, une licence de logiciel représente généralement un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle pour lequel le produit est comptabilisé au moment où le contrôle de la licence est transféré au client. Cela se produit lorsque le client peut utiliser la licence et en bénéficier, mais pas avant le début de la période de validité de la licence. Un client peut prendre le contrôle d'une licence de logiciel de différentes manières. Le contrôle peut être transféré lorsque le client prend possession du logiciel par réception physique, téléchargement ou réception d'un code d'accès ou d'une clé de licence qui lui permet de prendre immédiatement possession du logiciel.

Parfois, les fournisseurs fournissent des clés temporaires qui peuvent être désactivées

par le fournisseur ou qui expirent automatiquement si le client ne paie pas le fournisseur. Le fournisseur serait en mesure de comptabiliser des produits lorsque la clé temporaire est fournie si le fournisseur a pour pratique commerciale habituelle d'utiliser des clés temporaires à cette fin ; toutefois, la délivrance sélective de clés temporaires pourrait indiquer que le logiciel n'est utilisé qu'à des fins de démonstration ou à titre d'essai. Dans ce cas, le client n'a pas le contrôle du logiciel et la comptabilisation des produits serait exclue.

Types de produits :

Logiciel perpétuel (solution logicielle sur site)

Cela inclut les produits de tiers ou d'ISV achetés pour la revente sur la base d'une licence perpétuelle.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans son intégralité (pour toute la période) lorsque l'accès à la licence du logiciel est transféré au client final lors de l'activation (à la date d'activation).

IP-Perpétuel (solution logicielle sur site)

Il s'agit notamment de la propriété intellectuelle du Groupe vendue sous forme de licence perpétuelle. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors de l'activation.

Commissions

La principale source de ces revenus provient de la vente de licences de logiciels aux clients du Groupe, mais par l'intermédiaire du principal fournisseur. Le fournisseur facture directement le client et, en fonction de sa politique, verse une commission au Groupe. Ces produits sont comptabilisés dès lors qu'ils sont estimables et que la probabilité de leur recouvrement est élevée.

Si la probabilité de recouvrement ne peut être estimée, le Groupe comptabilise la commission sur base de l'encaissement.

Abonnement à un logiciel (solution basée sur le cloud)

Ces recettes concernent des logiciels vendus sur la base d'un abonnement récurrent. Les frais peuvent être facturés annuellement, mensuellement ou trimestriellement, en fonction du contrat. La contrepartie reçue pour les licences comprend souvent des paiements initiaux, des paiements échelonnés dans le temps ou une combinaison des deux. Ces accords comprennent aussi souvent d'autres obligations du donneur de licence, telles que des mises à jour ou des améliorations, une assistance téléphonique et des services professionnels. La direction devra d'abord déterminer si un accord comprend une licence de propriété intellectuelle, en particulier dans les accords qui incluent des services cloud ou des logiciels en tant que service (software as a service - SaaS). Dans le cas du SaaS, le produit est livré en continu ("en tant que service"). Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligations de prestation distinctes, mais une seule obligation de prestation continue. Dans cette situation, une part de la facturation doit être attribuée à chaque mois qui contient au moins une partie de la période de service. La part de la valeur attribuée à un mois est égale à la part de la période de facturation qui tombe dans ce mois.

Abonnement IP (solution basée sur le cloud)

Ce chiffre d'affaires concerne les logiciels IP propres au groupe vendus sur la base d'un abonnement récurrent. La comptabilisation des revenus est la même que pour l'abonnement à un logiciel.

Amélioration (mises à jour de logiciels sur site)

Ces recettes sont des frais récurrents destinés à couvrir le coût des mises à jour du logiciel et d'autres améliorations futures du logiciel incorporées dans les versions ultérieures. Les clients ne sont pas tenus d'acheter des plans d'amélioration, de sorte que les recettes ne sont comptabilisées qu'à la réception des liquidités. Les frais d'amélioration inclus dans la facturation de l'abonnement sont comptabilisés sur la même base que les revenus de l'abonnement au logiciel.

Amélioration de l'IP

Ce produit est une redevance récurrente destinée à couvrir le coût des mises à jour de logiciels et d'autres améliorations logicielles futures incorporées dans les versions ultérieures du logiciel IP du groupe. Même politique que pour l'amélioration ci-dessus.

Services projets

Cela comprend tous les services facturables tels que les services de mise en œuvre, de conseil et de développement. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les services sont fournis (POC). Si nous nous engageons à facturer sur la base d'étapes, nous comptabiliserons toujours les recettes au fur et à mesure que les services seront fournis. L'ajustement aura lieu lors de la facturation de l'étape.

Autres

Cette source de revenus correspond à des revenus divers et est comptabilisée au moment où elle est perçue.

Maintenance/support (services gérés)

Les services gérés consistent à superviser le logiciel du client. Les contrats peuvent être signés pour une ou plusieurs années, et les recettes sont comptabilisées chaque mois pendant la durée du contrat. Il existe deux types d'assistance (qui ont un impact sur le calcul du chiffre d'affaires) :

- 1) Assistance fixe - chaque mois, le même montant de recettes est comptabilisé.
- 2) Assistance prépayée - les recettes sont comptabilisées sur la base des utilisations pour chaque mois.

New Commerce Experience- NCE Software

Le contrat NCE est un accord SaaS - une solution logicielle basée sur l'informatique dématérialisée.

- Deux biens/services sont identifiés :

- Licence de logiciel
- Service d'hébergement

L'obligation de performance étant un accord de fourniture de licence NCE entre le fournisseur et le client final, le PO est exécuté lorsque la livraison de la licence NCE est prévue sans droit d'annulation ou que la livraison a eu lieu.

Par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où l'accès à la licence du logiciel est transféré au client final, généralement à la livraison de la clé du produit ou à la signature du contrat, mais pas avant l'expiration de la période d'annulation.

#### Revenus financiers

Les produits financiers comprennent les revenus d'intérêts, les gains de change et les autres produits financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat au cours de la période où ils se produisent.

#### Autres revenus

Les autres revenus comprennent les gains sur la vente d'immobilisations corporelles et de donations, les gains sur la vente de matériaux, les excédents, les revenus provenant des effets de la couverture des risques, les revenus provenant de la diminution des passifs, les revenus provenant de la reprise de provisions à long terme, les revenus provenant de l'ajustement de la valeur des actifs, les gains provenant des effets de la variation de la juste valeur des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, jusqu'au montant des coûts précédemment déclarés de ces actifs sur la base de l'ajustement de la valeur et de la reprise des dépréciations, conformément à la politique comptable du Groupe.

### **3.16 Charges**

Les charges sont comptabilisées dans le compte de résultat sur la base du principe de la survenance des dépenses ou sur la base du principe de la spécialisation des exercices et sont rapportés à la période au cours de laquelle elles se sont produites.

#### Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont des coûts qui découlent de la génération du revenu d'exploitation et comprennent les coûts des marchandises vendues, des matériaux, de l'énergie, des salaires bruts, les coûts d'amortissement et des services fournis par des tiers. Les frais d'exploitation comprennent également les frais généraux tels que le marketing, les assurances, les frais bancaires, les impôts et autres dépenses encourues pendant la période comptable en cours.

#### Charges financières

Les charges financières comprennent les frais d'intérêts, les pertes de change et les autres frais financiers. Les frais d'intérêts correspondent aux intérêts courus sur les prêts reçus, qui sont comptabilisés dans le compte de résultat auquel ils se rapportent, conformément au principe de la spécialisation des exercices.

#### Autres charges

Les autres charges concernent les pertes sur la vente et la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, les pertes sur la vente de matériel, les pénuries, les effets de couverture contractuelle, les coûts de dépréciation d'actifs.

### **3.17 Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme**

Les avantages du personnel à court terme et les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies, les salaires, les primes annuelles, les congés payés annuels et le coût des avantages non monétaires sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les services associés sont prestés par les salariés. Lorsque le paiement ou le règlement de l'avantage est différé dans le temps et que l'effet serait significatif, ces montants sont comptabilisés à leur valeur actuelle.

#### Régime de retraite à prestations définies

L'obligation nette du Groupe en matière des plans de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque plan en estimant le montant de l'avantage futur que les salariés auront acquis en échange de leurs services au cours de la période actuelle et des périodes précédentes ; cet avantage est actualisé pour déterminer la valeur actuelle et la juste valeur des actifs du plan est déduite. Le calcul est effectué par un actuinaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul aboutit à un avantage pour le Groupe, l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de remboursements futurs du plan ou de réductions des cotisations futures du plan.

Le coût des services et les produits/ (charges) d'intérêts nets sur l'actif/ (le passif) net au titre des retraites à prestations définies sont comptabilisés en compte de résultat. Le coût des services prestés au cours d'exercice correspond à l'augmentation de la valeur actuelle de l'obligation de retraite à prestations définies résultant des services prestés par les salariés au cours de l'exercice. Lorsque les prestations d'un plan sont modifiées ou lorsqu'un plan est réduit, la partie de la prestation modifiée liée aux services passés des salariés, ou le gain ou la perte sur la réduction, est comptabilisée en tant que charge dans le compte de résultat à la première des deux dates suivantes : lorsque la modification ou la réduction du plan a lieu ; ou lorsque les coûts de restructuration ou les indemnités de fin de contrat de travail correspondants sont comptabilisés. Les produits/(charges) d'intérêts nets pour la période sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation de retraite à prestations définies au début de la période de référence à l'actif/(passif) net de retraite à prestations définies. Le taux d'actualisation est le rendement, à la fin de la période de référence, des obligations d'entreprises de haute qualité dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations du Groupe.

Les réévaluations découlant des plans de retraite à prestations définies sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de l'exercice et reflétées immédiatement dans les bénéfices non distribués. Les réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels, le rendement des actifs du plan (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets sur l'actif/(le passif) net du plan de retraite à prestations définies) et tout changement dans l'effet du plafonnement des actifs (à l'exclusion des montants inclus dans les intérêts nets sur l'actif/(le passif) net du plan de retraite à prestations définies).

### **3.18 Comptabilisation des impôts sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt dû et l'impôt différé.

Les actifs et/ou passifs d'impôt dû sur le revenu comprennent les dettes ou les créances envers les autorités fiscales relatives à l'exercice en cours ou à l'exercice précédent, qui n'ont pas été payées à la date de clôture. Ils sont calculés en fonction du taux d'imposition et des lois fiscales applicables aux exercices auxquels ils se rapportent, sur la base du bénéfice imposable de l'année. Toutes les modifications des actifs ou passifs d'impôt dû sont comptabilisées comme une composante de la charge fiscale dans le compte de résultat.

L'impôt différé est basé sur la « méthode du report variable » qui prend en compte les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs dans les états financiers consolidés à la date de clôture. Les dettes d'impôt différé sont enregistrées

pour les différences temporelles imposables. tandis que les créances d'impôt différé sont comptabilisées pour les différences temporelles déductibles. les pertes fiscales reportables et les crédits d'impôt non utilisés. sous réserve de la probabilité d'un bénéfice imposable permettant d'utiliser ces différences temporelles déductibles. pertes fiscales non utilisées et crédits d'impôt non utilisés.

Les créances et dettes d'impôt différé ne sont pas comptabilisées si la différence temporelle résulte de la comptabilisation initiale de goodwill ou de la comptabilisation initiale d'actifs et de passifs qui ne concernent pas un regroupement d'entreprises et n'affectent ni le bénéfice (la perte) imposable ni le bénéfice (la perte) comptable.

Les dettes d'impôt différé sont comptabilisées pour les différences temporelles imposables résultant d'investissements dans des filiales. sauf lorsque le groupe est en mesure de déterminer l'échéance de ces différences temporelles et qu'il est probable qu'aucun règlement ne soit prévu dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est calculé. sans actualisation. aux taux d'imposition dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel le passif sera réglé ou l'actif réalisé. ceci à condition que ces taux aient été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les variations des actifs ou passifs d'impôt différé sont comptabilisées dans le compte de résultat. dans les autres éléments du résultat global de l'exercice ou directement dans les capitaux propres s'ils se rapportent à des éléments qui sont imputés ou crédités dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt dû sont présentés en valeur nette si. et seulement si. le Groupe a le droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de les régler sur une base nette. soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Groupe présente les actifs et passifs d'impôts différés en valeur nette si. et seulement si.

l'entité dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et les actifs et passifs d'impôt différé sont liés à des impôts sur le revenu prélevés par la même autorité fiscale.

### **3.19 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur.**

Le Groupe n'adopte pas par anticipation les normes ou interprétations qui ne sont pas encore en vigueur au 31 décembre 2022.

Les normes et interprétations publiées, mais non encore entrées en vigueur à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

Normes, interprétations et amendements nouvellement publiés :

- IFRS 17 Contrats d'assurance, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2023
- Prolongation de l'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 (2023)
- Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition des estimations - Amendements à l'IAS 8, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2023
- Présentation des états financiers et Déclaration de pratique IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables - Amendements à l'IAS 1 et à la déclaration de pratique IFRS 2, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2023
- Impôt sur le résultat : impôt différé relatif à des actifs et passifs résultant d'une même transaction - Amendements à l'IAS 12, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2023
- Contrat de location : passif locatif dans une cession-bail - Amendements à l'IFRS 16, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024
- Présentation des états financiers et Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants - Amendements à l'IAS 1, date d'entrée en vigueur : 1er janvier 2024
- Présentation des états financiers et Classement des passifs non courants assortis de clauses restrictives - Amendements à l'IAS 1 (2024)

Le Groupe continuera à étudier les impacts possibles de l'application des nouvelles normes et interprétations sur ses comptes financiers dans le courant de l'année 2023 et ne prévoit pas d'impacts significatifs de l'application de ces IFRS.

#### 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Projets	74.817
Services	16.558
Logiciel	231
Mises à niveau	5.199
Revenus sur commissions	2.691
IP	551
Abonnement	488
Autres	13.844
Réductions accordées	(1.073)
<b>Total</b>	<b>113.306</b>

#### 5. COÛT DES PRESTATIONS DE SERVICE

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Services	25.756
Logiciel	285
Abonnement	8.119
Mises à niveau	2.884
Support	2.844
Autres	10.379
Réductions reçues	(3)
<b>Total</b>	<b>50.264</b>

#### 6. CHARGES SALARIALES

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Salaires bruts et compensations salariales	22.885
Impôts et cotisations sur les salaires	10.358
Frais de sous-traitance	9.839
<b>Total</b>	<b>43.082</b>

## 7. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Loyers et coûts locatifs	2.000
Honoraires et services	8.230
Charges exceptionnels	1.931
Frais de déplacement et de séjour	1.676
Charges pour créances douteuses	1.074
Autres frais de fonctionnement	1.160
<b>Total</b>	<b>16.072</b>

## 8. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Produits d'intérêts	8
Charges d'intérêts	4.820
Charges d'intérêt nettes	4.812
Perte sur les différences de change	445
Perte nette de change	445
<b>Total</b>	<b>5.257</b>

## 9. IMPÔT SUR LE RESULTAT

### Rapprochement de l'impôt sur le résultat :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
<b>Charge d'impôt dû :</b>	
L'exercice en cours	1.493
Changements dans les estimations par rapport aux années précédentes	(331)
<b>Charge d'impôt différé :</b>	
Origine et extourne des différences temporelles	(208)
Modification du taux d'imposition	-
Comptabilisation des pertes fiscales	(21)
Comptabilisation des écarts temporelles déductibles non comptabilisés antérieurement (reprises des écarts temporelles non déductibles antérieurement reconnues)	(710)
<b>Total de la charge d'impôt sur le résultat</b>	<b>223</b>

### Rapprochement du taux d'imposition effectif :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Bénéfice (perte) avant impôt	(10.742)
Impôt au taux d'imposition national de la Société (taux – 25%)	(2.686)
Effet des taux d'imposition dans les pays étrangers	(18)
Incidence fiscale des :	
- Dépenses non admises	1.013
- Revenus exonérés d'impôt	(366)
Incitations fiscales :	(47)
- Perte de l'exercice en cours pour laquelle aucun impôt différé n'est comptabilisé	1.705
Comptabilisation de pertes fiscales non comptabilisées antérieurement	(2)
Comptabilisation des écarts temporels déductibles non comptabilisés antérieurement (décomptabilisation des écarts temporels non déductibles reconnus antérieurement)	707
Utilisation des pertes fiscales	(39)
Changements dans les estimations relatives aux années précédentes	(314)
Autres ajustements	270
	<b>223</b>

**Évolution des soldes d'impôts différés en milliers de dollars :**

	Solde net 1 août 2021	Reconnu dans le compte de résultat	Reconnu dans le BCI	Solde net 31 Déc 2022
Immobilisations corporelles	32	(14)		18
Immobilisations incorporelles	(612)	784		172
Avantages du personnel	169	140	2	311
Provision	(26)	102		76
Autres	30	90		120
Pertes fiscales reportées	179	(83)		96
Bénéfice (perte) fiscal net	(228)	1.019	2	793

*En milliers d'USD*

**2022**

*Ventilation au bilan :*

Actifs d'impôts différés	1.105
Passif d'impôts différés	(312)
<b>Total</b>	<b>793</b>

**Actifs d'impôt différé non comptabilisés:**

<i>En milliers d'USD</i>	Montant brut	Effet fiscal
Pertes fiscales	7.606	1.604

**Pertes fiscales reportées :**

<i>En milliers d'USD</i>	2022	Date d'expiration
Expire	98	2026
Expire	573	2027
Expire	324	2028
Expire	964	2041
Expire	597	2041
N'expire jamais	5.688	/

## 10. GOODWILL

Les principaux changements dans la valeur comptable du goodwill résultent de l'acquisition de Dynamic Consulting LLC et de SAG Finance & Operations Application Licensing Platform GmbH. La valeur comptable nette du goodwill peut être analysée comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
<hr/>	
Valeur comptable brute	
Solde au 1er août 2021	5.053
Acquisition au cours de l'année	12.621
Dépréciation au cours de l'année	(1.184)
Différences nettes de change	(74)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>16.416</b>
<hr/>	
Goodwill résultant de l'acquisition de :	
SAGlobal Serbie	179
SAGlobal Software Limited	4.048
PT SAGlobal Indonesia Operations	752
Dynamic Consulting LLC	11.437
<hr/>	
<b>Total</b>	<b>16.416</b>
<hr/>	

Comme décrit dans les méthodes comptables, le goodwill n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. Ce test est effectué annuellement au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ou plus fréquemment s'il y a une indication qu'une unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été alloué, doit être dépréciée. Le test de dépréciation du goodwill consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque UGT avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre la valeur nominale de l'unité génératrice de trésorerie diminuée des coûts de cession (« FVLCD ») et sa valeur d'utilité.

Le Groupe revoit annuellement le taux de croissance et le coût moyen pondéré du capital selon l'évolution de l'économie du marché.

Les flux de trésorerie disponibles (« FCF ») pris en compte pour le calcul de la valeur d'utilité sont estimés pour les actifs concernés dans leur état actuel et excluent les entrées et sorties de trésorerie qui devraient résulter de toute restructuration future dans laquelle le Groupe ne s'est pas encore engagé ainsi que de l'amélioration ou de l'accroissement de la performance desdits actifs.

La fiabilité du résultat du test de dépréciation dépend de l'exactitude des exercices budgétaires sur lesquels il se fonde. Le plan quinquennal des FCF du Groupe représente la position de la direction sur le scénario le plus probable, sur la base de sa compréhension, de l'évolution de l'activité et de la stratégie à long terme de l'entreprise. Le plan quinquennal des FCF suppose que le Covid n'a plus ou presque plus d'impact sur l'activité, mais prend en considération les effets de l'inflation, qui résulte de la guerre en Ukraine, et le risque sur l'approvisionnement en énergie.

***SAGlobal Serbia. SAGlobal Software Limited. PT SAGlobal Indonesia Operations.  
Dynamic Consulting LLC***

La valeur recouvrable des entités ci-dessus a été estimée sur la base de leur valeur nominale diminuée des coûts de cession (ou de leur valeur d'usage). L'exercice d'évaluation s'est appuyé sur des méthodes couramment utilisées, telles que l'Actualisation des Flux de Trésorerie.

Le modèle d'évaluation suppose un taux de croissance de la valeur terminale de 2 % et un coût moyen pondéré du capital après impôt de 9 %.

Une analyse de sensibilité réalisée sur le CMPC et le taux de croissance de la valeur terminale pris séparément n'a pas révélé de risque de perte de valeur compte tenu de l'excédent significatif de la valeur recouvrable par rapport à sa valeur comptable.

***SAG Finance & Operations Application Licensing Platform GmbH***

La valeur recouvrable de SAG Finance & Operations Application Licensing Platform a été estimée sur la base de sa valeur nominale diminuée des coûts de cession (ou de sa valeur d'usage). L'exercice d'évaluation s'est appuyé sur des évaluations couramment utilisées, telles que l'Actualisation des Flux de Trésorerie.

À la suite du test de dépréciation du goodwill, le Groupe a déprécié un montant total de goodwill de 1.184 milliers d'USD, car la Société est inactive et n'a pas à l'heure actuelle de projections de flux de trésorerie futurs.

## 11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le détail des immobilisations incorporelles du Groupe se présente comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	Relations d'affaires acquises	Contrats acquis	Nom de marque acquis	IP acquis	IP propre	Total
<b><i>Valeur d'acquisition</i></b>						
Solde au 1er août 2021	-	-	-	-	4.173	4.173
Additions par acquisition	7.700	1.160	220	30	3.824	9.110
Additions par développement en interne (capitalisation)	-	-	-	-	4.927	4.927
Cessions	-	-	-	-	-	-
Différences nettes de change	-	-	-	-	(1.082)	(1.082)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>7.700</b>	<b>1.160</b>	<b>220</b>	<b>30</b>	<b>8.018</b>	<b>17.128</b>
<b><i>Amortissements</i></b>						
Solde au 1er août 2021	-	-	-	-	(1.109)	(1.109)
Amortissement	(1.393)	(580)	(220)	(15)	(1.665)	(3.873)
Cessions	-	-	-	-	-	-
Différences nettes de change	-	-	-	-	(124)	(124)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>(1.393)</b>	<b>(580)</b>	<b>(220)</b>	<b>(15)</b>	<b>(2.898)</b>	<b>(5.106)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>6.307</b>	<b>580</b>	<b>-</b>	<b>15</b>	<b>5.120</b>	<b>12.022</b>

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles du Groupe se présente comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	Matériel informatique	Autres équipements	Total
<b><i>Valeur d'acquisition</i></b>			
Solde au 1er août 2021	1.355	922	2.277
Additions	447	391	838
Cessions	(249)	(42)	(291)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.553</b>	<b>1.271</b>	<b>2.824</b>
<b><i>Amortissements</i></b>			
Solde au 1er août 2021	(933)	(639)	(1.572)
Cessions	174	23	197
Amortissement	(425)	(42)	(467)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>(1.184)</b>	<b>(658)</b>	<b>(1.842)</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2022</b>	<b>369</b>	<b>613</b>	<b>982</b>

Le Groupe a examiné la durée de vie utile de ses principaux équipements informatiques potentiellement affectés par sa stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par ses activités et a conclu qu'aucun changement n'était nécessaire à ce stade. Cette décision est cohérente avec les engagements globaux du Groupe en matière de climat et avec les mesures que le Groupe a prévu de mettre en œuvre à l'avenir.

Un examen de la durée de vie utile des immobilisations corporelles a été effectué au regard du changement climatique et des réglementations environnementales connues à la date de clôture. Ce dernier n'a pas identifié d'impact significatif sur les valeurs comptables des immobilisations corporelles du Groupe.

### 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Comptes courants bancaires	6.963
<b>Total</b>	<b>6.963</b>

### 14. CRÉANCES COMMERCIALES ET AUTRES CRÉANCES

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Créances commerciales brutes	18.564
Créances des actionnaires ultimes brutes	495
A déduire : Indemnité ECL	(1.030)
<b>Total</b>	<b>18.030</b>

Les administrateurs de la SA. GLOBAL Holding SA considèrent que la juste valeur des comptes de créances commerciales et autres créances dont le recouvrement est attendu dans l'année n'est pas matériellement différente de leur valeur comptable. ceci car ces soldes ont des périodes d'échéance courtes dès leur création.

### 15. AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Dépôts et charges à reporter	822
Paiements anticipés et charges à imputer	1.454
Impôts	582
Autres créances	442
<b>Total</b>	<b>3.301</b>

## 16. ACTIFS ET PASSIFS CONTRACTUELS

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Actifs contractuels	6.351
Passifs contractuels	5.548
<b>Actif net du contrat</b>	<b>803</b>

Les actifs contractuels concernent principalement les droits du Groupe à une contrepartie pour des travaux achevés mais non facturés à la date de clôture. Les actifs contractuels sont transférés en créances lorsque les droits deviennent inconditionnels. Cela se produit généralement lorsque le Groupe émet une facture au client.

Les passifs relatifs aux contrats concernent les acomptes reçus des clients pour lesquels les recettes sont comptabilisées au fil du temps.

## 17. CAPITAUX PROPRES

### 17.1 Capital

Le capital social de la société mère SA. GLOBAL Holding se compose uniquement d'actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Toutes les actions donnent droit de manière égale aux dividendes et au remboursement du capital. Elles représentent chacune une voix aux assemblées générales des actionnaires de SA. GLOBAL Holding.

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Actions émises et entièrement payées :	
Début de l'année 2022	43.294
Apport en nature	11.733
<b>Total des actions émises au 31 décembre 2022</b>	<b>55.027</b>

Lors de la constitution de la société mère en Belgique. 36.260.000 actions ont été émises à la valeur nominale de 1 euro chacune.

Des actions supplémentaires ont été émises le 24 décembre 2021 par apport en nature (rachat d'intérêts minoritaires) pour 8.569.134 actions représentant une valeur nominale de 1 euro chacune et le 29 décembre 2021 pour 1.867.880 actions représentant également une valeur nominale de 1 euro chacune. soit un total de 10.437.015 actions émises. correspondant à 22 % du total des actions émises. Chaque action donne le même droit aux dividendes et au remboursement de capital. et représente une voix à l'assemblée générale des actionnaires.

Au 31 décembre 2022. le nombre d'actions émises s'élève à 46.697.015 actions.

17.2 Autres composants des capitaux propres, réserves et réserves de conversion

<i>En milliers d'USD</i>	Réserves	Réserves de conversion	Passif net au titre des prestations définies	Total
Solde au 1er août 2021	(27.644)	(556)	-	(28.220)
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies	-	-	2.210	2.210
Différence de change	-	(5.278)	-	(5.278)
Acquisition d'intérêts minoritaires	(2.116)	-	-	(2.116)
Autres	(1.415)	-	-	(1.415)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>(31.175)</b>	<b>(5.834)</b>	<b>2.210</b>	<b>(35.819)</b>

## 18. EMPRUNTS

<i>En milliers d'USD</i>		<b>2022</b>
<i>Aux coûts amortis :</i>		
Emprunts bancaires		34.349
Autres		401
<b>Total</b>		<b>34.750</b>

Les termes et conditions des prêts en cours sont les suivants (en milliers d'USD) :

<b>Entité</b>	<b>Créancier</b>	<b>Année du prêt</b>	<b>Montant nominal</b>	<b>Monnaie</b>	<b>Année d'échéance</b>	<b>Taux d'intérêt effectif</b>	<b>31 décembre 2022</b>
SAGLOBAL doo Beograd	Crédit Agricole	2020	250.000	EUR	2023	2.75% + 6% + LIBOR 3M + 3% d'intérêts capitalisés	61
SAGlobal SA (Europe) Ltd	Kartesia Management DBW Investments	2021	29.800.000	USD	2027	6% par an	30.662
	HSBC UK	2019	3.000.000	GBP	2025	3.99% par an	1.859
	HSBC UK	2020	1.800.000	GBP	2026		1.554
Systems Advisers Software Services Private Limited SAGlobal US Inc	HDFC Bank Limited	2021-2022	230	INR		7% - 7.90%	213
	John Stypula	2022	400.000	USD	2023	5%	401
<b>Total</b>							<b>34.750</b>

### Violation d'une des conventions de prêt (« Covenants »)

Le Groupe a contracté un emprunt bancaire garanti d'une valeur comptable de 30.662.000 USD au 31 décembre 2022. Cet emprunt est remboursable dans les cinq ans à compter de la date de clôture et le contrat contient plusieurs clauses restrictives qui sont calculées trimestriellement. La SA.GLOBAL Holding SA n'a pas respecté ses engagements au 31 décembre 2022, ce qui l'a amenée à signer une lettre d'amendement et de renonciation en 2023, dans laquelle les engagements ont été ajustés pour tenir compte de la situation actuelle de l'entreprise. Les nouvelles clauses n'ont pas été violées en 2023 à la date du présent rapport. Cela n'a pas entraîné de conséquence pour le Groupe.

Réconciliation des passifs issus des activités de financement

Les variations du passif du Groupe résultant des activités de financement peuvent être classées comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>Emprunts</b>	<b>Contrats de location</b>	<b>Total</b>
Au 1er août 2021	5.961	4.198	10.159
<b>Flux de trésorerie:</b>			
- Remboursement	(2.506)	(1.476)	(3.982)
- Produits aux contrats de prêt	30.432	-	30.432
- Charges d'intérêts aux contrats de prêt	(2.607)	-	(2.607)
<b>Flux hors trésorerie:</b>			
- Intérêts capitalisés	863	-	863
- Additions aux contrats de location	-	872	872
- Charges d'intérêts aux contrats de location	-	360	360
- Charges d'intérêts	2.607	-	2.607
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>34.750</b>	<b>3.954</b>	<b>38.704</b>

## 19. CONTRATS DE LOCATION

L'analyse des actifs de droit d'utilisation et des passifs de location du Groupe se présente comme suit

<i>Droit d'utilisation des actifs</i>	Location Bureau	Location Véhicules	Total
Solde au 1er août 2021	4.160	38	4.198
Dotation aux amortissements	(1.224)	(15)	(1.239)
Additions	872	-	872
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3.808</b>	<b>23</b>	<b>3.831</b>

<i>Passifs de location</i>	Location Bureau	Location Véhicules	Total
Solde au 1er août 2021	4.160	38	4.198
Charges d'intérêts	358	2	360
Additions	872	-	872
Paievements de location	(1.460)	(16)	(1.476)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>3.930</b>	<b>24</b>	<b>3.954</b>

Echéance dans l'année (inclus dans les passifs courants)	886	11	897
Echéance entre 2 à 5 ans (inclus dans les passifs non courants)	2.400	13	2.413
Echéance après 5 ans (inclus dans les passifs non courants)	644	-	644

Au 31 décembre 2022, le Groupe a conclu des contrats de location-financement pour des véhicules à moteur et des locaux à usage de bureaux. La location des bureaux a une durée de cinq à dix ans, alors que la location des voitures a une durée maximale de cinq ans. Aucun des contrats de location ne prévoit de loyers conditionnels. Le taux d'intérêt effectif sur ces contrats de location-financement est compris entre 5 % et 13 % en fonction du type de contrat de location et du pays.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les sorties de trésorerie totales pour les contrats de location s'élèvent à 1.476.000 USD.

## 20. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Dettes fournisseurs	4.730
Comptes de régularisation et autres créditeurs	83
Autres dettes	1.043
<b>Total</b>	<b>5.855</b>

## 21. PROVISIONS

Tous les montants de provisions sont à court terme. Les valeurs comptables ainsi que les mouvements dans les comptes de provisions se présentent comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	Bonus	Litiges	PTO	Autres	Total
Au 1er août 2021	1.769	13	410	1.260	3.452
Additions	4.328	677	3.491	12.163	20.659
Reprises	(3.012)	-	(2.929)	(4.858)	(10.798)
Montant utilisé	(1.740)	(180)	(34)	(5.232)	(7.186)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.345</b>	<b>510</b>	<b>939</b>	<b>3.333</b>	<b>6.127</b>

Les autres provisions concernent divers coûts qui font partie de l'activité courante et pour lesquels le Groupe n'a pas reçu de factures au 31 décembre 2022

## 22. REGIME DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Un régime à prestations déterminés est un plan de retraite qui définit les prestations qu'un salarié recevra à sa retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et la rémunération. Le Groupe a l'obligation de fournir ces prestations aux salariés participants. Le Groupe gère un plan à prestations définies pour ses activités en Inde et en Suisse.

Les cotisations au plan de retraite à prestations définies sont versées conformément aux taux de financement recommandés par des actuaires qualifiés indépendants afin de garantir que le plan sera en mesure de faire face à ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles. Les taux de financement font l'objet d'une révision annuelle et sont déterminés en tenant compte de la différence entre la valeur de marché des actifs du régime et la valeur actuelle des engagements au titre des services passés, sur une base continue, telle que calculée par référence à des évaluations actuarielles. Le plan est évalué chaque année par des actuaires qualifiés à des fins de financement. Pour les exercices clôturés le 31 décembre 2022, les informations fournies sont basées sur les évaluations préparées par Navin Vishwanath Iyer, membre de « l'Institute of Actuaries of India » et par « Jelena Stojiljkovic » et « Markus Scheiber du Swiss Life Pension Plan ».

Par le biais de son plan de retraite à prestations définies, le Groupe est exposé à un certain nombre de risques, dont le plus important est le risque de marché.

Le risque de marché englobe un potentiel de pertes ou de gains. Il comprend le risque de prix, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque lié à des facteurs spécifiques à un investissement individuel ou à son émetteur ainsi que le risque spécifique à un certain marché. Le risque de marché est géré principalement via la diversification des investissements par les gestionnaires d'investissement désignés. Les gestionnaires d'investissement sont régis par des accords qui stipulent l'objectif de performance des investissements, qui se réfère à leur tour à un indice de référence reconnu et à l'écart de suivi prévu par rapport à cet indice.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	<b>2022</b>
Méthode d'évaluation	Projection de l'unité de crédit
Âge moyen des membres actifs	36.32
Taux d'actualisation	2.35%-7%
Augmentation des salaires	1.25%-8%

(a) Réconciliation du passif (actif) net défini :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Au 1er août 2021	3.357
Coût comptabilisé en résultat	1.280
Coût comptabilisé dans l'OCI	(2.210)
Cotisations ordinaires versées par l'employeur	(869)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>1.558</b>

(b) Réconciliation des valeurs actuelles des obligations au titre des prestations définies (OPD):

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Solde au 1er août 2021	9.020
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1.261
Frais d'administration	9
Cotisations ordinaires versées par les salariés	124
Charges d'intérêts	70
Cotisations versées par les participants au plan de pension	296
Prestations payées sur les actifs du plan de pension	(3.805)
(Gain) perte actuariel(le) sur OPD	(2.857)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	<b>4.118</b>

(c) Réconciliation de la juste valeur des actifs du plan de pension :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Au 1er août 2021	5.664
Produits d'intérêts	15
Cotisations ordinaires versées par l'employeur	781
Cotisations ordinaires versées par les salariés	204
Cotisations versées par les participants au plan de pension	296
Prestations provenant des actifs du plan de pension	(3.758)
Rendement des actifs du plan de pension	(641)
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2.560</b>

(d) Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé et les autres éléments du résultat global en milliers d'USD :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
(Gain) perte actuariel(le) résultant de changements dans les hypothèses	(10)
(Gain) perte actuariel(le) résultant de changements dans les hypothèses	(1.529)
(Gain) perte actuariel(le) résultant dans les changements d'expérience	(1.292)
<b>Gain actuariel total</b>	<b>(2.831)</b>

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
<b>Composants du coût des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de l'exercice</b>	
Gain actuariel	(2.831)
Rendement des actifs du plan de pension	621
<b>Total</b>	<b>(2.210)</b>

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
<b>Composants du coût des prestations définies dans le compte de résultat de l'exercice</b>	
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1.216
Charges d'intérêts	70
Produits d'intérêts	(15)
Frais d'administration	9
<b>Total</b>	<b>1.280</b>

Le calcul du passif net au titre des prestations définies est sensible aux principales hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus. L'impact d'une variation de +1% ou -1% du taux d'actualisation n'a pas entraîné de changements significatifs dans les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2022.

## 23. ACQUISITION D'UNE FILIALE

Le 29 décembre 2021 (la "Date d'Acquisition"), le Groupe a conclu un accord de vente et d'achat, en vertu duquel la SA.GLOBAL Holding SA a accepté d'acquérir 89 % des actions de Dynamics Consulting pour une contrepartie en espèces de 20.474 milliers USD (l'"Acquisition") auprès de John Stypula et Jacob Roder, propriétaires de la Société. Dynamics Consulting fournit des services de conseil, d'installation et de maintenance informatiques.

Le tableau suivant résume la contrepartie de l'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis à la date d'acquisition :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Actifs courants acquis	1.446
Immobilisations incorporelles acquises	9.110
Passifs courants acquis	(1.518)
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>9.037</b>
Goodwill (note 10)	11.437
<b>Total de la contrepartie en juste valeur</b>	<b>20.474</b>

L'analyse des flux de trésorerie liés à l'acquisition se présente comme suit :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Contrepartie en actions	2.213
Contrepartie en espèces	16.475
Contrepartie en espèces en dépôt fiduciaire	1.400
Frais de transaction	385
<b>Actifs nets acquis</b>	<b>20.474</b>

Le 21 décembre 2021 (la " Date d'Acquisition "). le Groupe a acquis une participation de 100 % dans la SAG Finance and Operations Application Licensing Platform GmbH pour une part minoritaire de 1.193 milliers de dollars (« l'Acquisition ») auprès de Miro Parizek. La SA.GLOBAL Holding SA est dormante à la date d'autorisation.

Le 6 février 2020 (la " Date d'Acquisition "). le Groupe a acquis une participation de 100 % dans la PT SA Global Indonesia Operations. Les actifs nets acquis à la date d'acquisition s'élève à 222.000 dollars et le coût d'investissement s'élève à 1.027.000 dollars.

## 24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

### Transaction avec des parties apparentées

En dehors de ce qui est indiqué ailleurs dans les présents comptes consolidés, le Groupe a effectué au cours de l'année les transactions matérielles suivantes avec sa partie apparentée SAGlobal Labs Unipessoal LDA :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Créances sur prêts	812
Créances commerciales et autres créances	14
<b>Total des actifs</b>	<b>826</b>

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Produits	12
Charges financières	42
<b>Perte nette</b>	<b>30</b>

### Transaction avec les actionnaires:

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
Créances de Stephen John James	495
Créances sur prêt de Stephen John James	989
Emprunt à John Stypula	(401)
<b>Actif net</b>	<b>1.083</b>

Le total des créances sur prêts au 31 décembre 2022 s'élève à 1.801.000 dollars et se compose de prêts accordés à SAGlobal Labs Unipessoal LDA pour un montant de 812.000 dollars et d'un prêt accordé au propriétaire Stephen James pour un montant de 989.000 dollars.

La créance sur Stephen John James, d'un montant de 495.000 USD, figure dans la note 14 - Créances commerciales et autres créances.

Les conditions des prêts en cours sont les suivantes (en milliers d'USD) :

Prêteur	Emprunteur	Année du contrat	Année d'échéance	Monnaie	Valeur de l'accord	Intérêt	2022
SA.Global Holding	Stephen James	2022	2027	USD	300	4%	274
		2021	2026	USD	100	5%	
SAGlobal Holding Limited	Stephen James	2021	2024	EUR	619	5%	715
SA.Global Holding	SAGlobal Labs Unipessoal LDA	2022	2027	EUR	136	5%	148
		2022	2027	USD	25	5%	25
SAGlobal Holding Limited	SAGlobal Labs Unipessoal LDA	2020	2026	USD	588	5%	639
<b>Total</b>							<b>1.801</b>

## 25. GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Le Groupe est exposé à des risques financiers du fait de l'utilisation d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités. Les risques financiers comprennent le risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

La gestion des risques du Groupe est assurée par le conseil d'administration et se concentre sur la sécuriser activement les cash-flow à court et moyen terme du Groupe en minimisant l'exposition aux risques financiers. Les administrateurs considèrent que l'exposition du Groupe au risque financier est maintenue à un niveau minimum. Le Groupe n'utilise pas de produits dérivés ou d'autres instruments à des fins de couverture.

### Catégories d'actifs et de passifs financiers

Les valeurs comptables présentées dans le compte consolidé de la situation financière se rapportent aux catégories suivantes d'actifs et de passifs financiers :

<b>Actifs financiers évalués aux coûts amortis</b>	<b>2022</b>
Créances commerciales et autres créances	18.030
Créances relatives aux prêts	1.801
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.963
Actifs contractuels	6.351
	<hr/>
	33.145
<b>Passifs financiers évalués aux coûts amortis</b>	
Dettes fournisseurs et autres dettes	5.855
Passifs de leasing	3.954
Emprunts	34.750
	<hr/>
	44.559
	<hr/>

### **Risque de change**

Le risque de change se réfère au risque de fluctuation de la juste valeur ou du cash-flow futur d'un instrument financier en raison des variations des taux de change. L'exposition du Groupe au risque de change provient de ses activités à l'étranger, qui sont principalement libellées en dollars de Singapour ("SGD"), en livres sterling ("GBP"), en euros ("EUR"), en dollars des États-Unis ("USD") et en dirhams marocains ("MAD"). Actuellement, le Groupe n'a pas de politique de couverture des risques de change, mais la direction surveille en permanence l'exposition aux risques de change et envisagera de se couvrir contre les risques de change importants si le besoin s'en fait sentir. À la date de clôture, le groupe est principalement exposé aux effets des fluctuations des devises SGD, GBP, EUR, USD et MAD.

Les données quantitatives résumées concernant l'exposition du Groupe au risque de change sont les suivantes :

En milliers d'USD	GBP	USD	EUR	MAD	SGD
Créances commerciales et autres créances	5.343	4.000	3.123	1.582	1.214
Actifs contractuels	3.433	1.339	519	-	188
Dettes fournisseurs et autres dettes	(1.329)	(1.565)	(628)	(439)	(275)
Prêts et emprunts	(3.413)	(401)	(30.663)	-	-
Leasings	(1.124)	-	(870)	(67)	(170)
Exposition nette	2.910	3.373	(28.518)	1.076	956

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations selon les termes de l'instrument financier et entraîne une perte financière pour le Groupe.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les soldes bancaires ont été placés auprès d'institutions financières jouissant d'une bonne cote de crédit. Le risque de défaillance est faible et le Groupe considère que le risque de crédit est insignifiant.

#### **Créances commerciales et actifs contractuels**

Le Groupe utilise la méthode simplifiée de la provision pour pertes de crédit attendues conforme à la norme IFRS 9, qui permet d'utiliser la provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les créances commerciales et les actifs contractuels.

Sur la base de ce modèle, aucune perte de crédit en raison des actifs contractuels n'a été constatée.

Perte de crédit pour les créances commerciales :

<i>En milliers d'USD</i>	Total	Actuel	Jusqu'à 30 jours	Jusqu'à 60 jours	Jusqu'à 90 jours	Plus de 90 jours
Taux de perte de crédit attendu		0.63%	0.85%	2.64%	9.78%	17%
Valeur comptable brute	18.564	3.034	5.889	4.160	2.045	3.436
Perte de crédit attendue à vie	1.030	19	50	110	200	651

Tableau des mouvements durant l'année en raison de perte de crédit :

<i>En milliers d'USD</i>	2022
<b>Solde au 1er août 2021</b>	11
Réévaluation nette de la provision pour pertes	1.125
Actifs financiers décomptabilisés	(106)
<b>Solde au 31 décembre 2022</b>	1.030

#### Autres créances

Le Groupe considère que la perte de crédit attendue est faible sur la base de l'historique des règlements et de l'expérience passée. Le Groupe a évalué que les pertes de crédit attendues pour ces créances ne sont pas significatives selon la méthode des pertes attendues sur 12 mois. Par conséquent, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le groupe ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations liées à ses passifs financiers via la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La politique prudente du Groupe consiste à surveiller régulièrement ses besoins de liquidités actuels et prévus, afin de s'assurer qu'il conserve des réserves suffisantes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre à ses besoins de liquidités à court terme et à plus long terme.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers non dérivés du Groupe à la date de clôture sont analysées ci-dessous. Lorsque le créancier a le choix de la date de règlement du passif, ce choix est inclus sur la base de la date la plus proche à laquelle le Groupe est tenu de payer. Lorsque le règlement du passif est échelonné, chaque tranche est affectée à la période la plus ancienne au cours de laquelle le Groupe s'est engagé à payer.

<i>En milliers d'USD</i>	Dans un délai d'un an ou sur demande	Plus d'un an mais moins de 5 ans	Après 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autre dettes	5.855	-	-	5.855
Dettes de leasings	897	2.394	662	3.954
Emprunts	1.693	33.057	-	34.750
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>8.445</b>	<b>35.451</b>	<b>662</b>	<b>44.559</b>

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou le cash-flow d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt du Groupe provient principalement des emprunts et des dettes de leasings. Les emprunts et les dettes de leasings à taux fixe exposent le Groupe au risque de taux d'intérêt mais l'exposition du Groupe est considérée comme négligeable.

Le Groupe dispose d'un emprunt bancaire garanti d'une valeur comptable de 30.662 milliers de dollars au 31 décembre 2022, assorti d'un taux d'intérêt variable composé d'une marge fixe et du Libor 3 mois, ainsi que d'un autre emprunt bancaire d'une valeur comptable de 60 milliers de dollars au 31 décembre 2022, assorti d'un taux d'intérêt variable composé d'une marge fixe et de l'Euribor 3 mois ; les autres passifs financiers sont assortis de taux d'intérêt fixes.

L'exposition au risque de taux d'intérêt pour les soldes bancaires du Groupe est considérée comme négligeable.

Le profil des instruments financiers porteurs de taux d'intérêt, tel qu'il a été communiqué à la direction du Groupe, est le suivant :

<i>En milliers d'USD</i>	<b>2022</b>
<b>Instruments à taux fixe</b>	
Actifs financiers	1.801
Passifs financiers	(7.965)
<b>Instruments à taux variable</b>	
Actifs financiers	-
Passifs financiers	(30.793)
	<b>(36.903)</b>

### **Juste Valeur**

La juste valeur des actifs et passifs financiers du Groupe ne diffère pas sensiblement de leur valeur comptable en raison de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

## 26. LITIGES

Au 31 décembre 2022, le Groupe est confronté à une plainte déposée par un Client pour non-exécution d'obligations contractuelles. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de faire une estimation fiable de la sortie de fonds potentielle. Il n'y a pas d'autres litiges en cours et l'avocat s'efforce de parvenir à un règlement avec le Client.

## 27. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA PÉRIODE DE REPORTING

Aucun événement porteur d'ajustement ou de non-ajustement significatif n'est survenu entre le 31 décembre 2022 et la date d'autorisation.

## 28. RÉMUNÉRATIONS DE L'AUDITEUR

La rémunération totale de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élève à la suivante :

<i>En milliers d'USD</i>	2022
Honoraires sur le contrôle légal des comptes de la holding	7
Frais sur les comptes consolidés	63
Honoraires sur l'audit des filiales par d'autres auditeurs	356
<u>Total des frais d'audit</u>	<u>430</u>

**Sa.global Holding SA**  
Rue du Commerce 31, 1000 Bruxelles  
Numéro d'entreprise BE 0771.442.780  
(la « société »)

**RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE  
CLOS LE 31.12.2022**

Bruxelles, le 31 octobre 2023 Mesdames,

Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous vous présentons ci-après le rapport de gestion de sa.global Holding SA sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 que nous soumettons pour votre approbation.

**1. Commentaire général sur l'activité du Groupe**

Nous avons clôturé l'exercice en cours avec un chiffre d'affaires consolidé de 113.306 ('000') USD et une perte nette consolidée de 10.966 ('000') USD sur 17 mois d'activité.

Au cours de la période de référence, le Groupe a acquis Dynamics Consulting Inc. L'entité acquise a réalisé un chiffre d'affaires de 10.822.772 USD et un résultat net de 470.554 USD pour la période, ce qui a contribué positivement au résultat net du Groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de 5.485 ('000') USD. La perte d'exploitation est principalement dû à des activités d'investissement importantes sur le marché américain, dont la croissance est plus lente que prévue, ainsi qu'à une sous-performance sur les marchés français et suisse, en raison des tendances négatives du marché et de conditions médiocres.

Le Groupe a enregistré une perte financière nette de 5.257 ('000') USD, qui se rapporte principalement au coût des intérêts sur la ligne de prêt mise en place pour l'acquisition de Dynamics consulting Inc. et l'acquisition d'actifs de « Homebuilder One » et de la propriété intellectuelle de « ReqLogic », dans le cadre de la stratégie d'augmenter la part de marché aux États-Unis.

Le Groupe a enregistré une perte avant impôts de 10.742 ('000') USD. Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles s'élève à -6.925 ('000') USD, le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'élève à -20.277 ('000') USD et le flux de trésorerie provenant des activités de financement s'élève à 23.714 ('000') USD. Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022 s'élève à 6.963 ('000') USD.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé s'élevait à 70.802 ('000') USD, avec un ratio de liquidité au sens large de 1,5 et des capitaux propres de 9.261 ('000') USD.

Au 31 décembre 2022, les créances commerciales et autres créances s'élevaient à 18.030 ('000') USD et, malgré un suivi rigoureux du recouvrement de nos clients, notre taux de recouvrement moyen était de 39 jours pour la période allant du 1er août 2021 au 31 décembre 2022.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de nos compte de résultats consolidés et nos états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2022.

**Compte de résultats**

*En milliers d'USD*

Chiffre d'affaires	113.306
Coûts des ventes et des prestations	(50.264)
Avantages du personnel	(43.082)
Frais de recherche et de développement	(1.569)
Coûts commerciaux et marketing	(1.041)
Autres charges d'exploitations	(16.072)
<b>EBITDA</b>	<b>1.278</b>
<i>EBITDA (%)</i>	<i>1.13%</i>
Moins value sur le goodwill	(1.184)
Amortissements et dépréciations	(5.579)
Résultat financier net	(5.257)
Résultat de l'exercice avant impôts	(10.742)
Impôts sur le résultat	(223)
<b>Perte de l'exercice</b>	<b>(10.966)</b>

<b>Bilan</b>	<i>En milliers d'USD</i>
Immobilisations incorporelles	28.438
Immobilisations corporelles	4.813
Actifs d'impôt différé	1.105
Autres créances	1.801
<b>Total des actifs non courants (A)</b>	<b>36.157</b>
Créances commerciales et autres créances	18.030
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.963
Travaux en cours d'exécution	6.351
Autres créances	3.301
<b>Total des actifs courants (B)</b>	<b>34.645</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>70.802</b>
<hr/>	
Capital	55.027
Réserves et résultats reportés	(45.766)
<b>Total des capitaux propres (C)</b>	<b>9.261</b>
Emprunts	33.057
Dettes de location-financement	3.057
Passifs relatifs aux avantages du personnel	1.558
Passifs impôt différé	312
Autres obligations	471
<b>Total des passifs non courants (D)</b>	<b>38.455</b>
Emprunts	1.693
Dettes commerciales	5.855
Dettes de location-financement	897
Acomptes sur commandes	5.548
Provisions	6.127
Passifs d'impôt exigible	2.966
<b>Total des passifs courants (E)</b>	<b>23.086</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>70.802</b>
<hr/>	
<b>Liquidité au sens large (B)/(E)</b>	<b>1.50</b>

## **2. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice**

Le Groupe ne s'attend à aucun événement postérieur à la clôture qui représenterait un risque majeur et nécessiterait l'enregistrement de provisions complémentaires dans les comptes consolidés à fin 2022.

## **3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du groupe**

Aucun événement pouvant affecter de manière substantielle le développement du groupe n'est à signaler.

Les résultats de 2023 restent conformes au budget et sont en nette augmentation par rapport à 2022.

Nous restons positifs quant à l'évolution des affaires en 2024 et sommes convaincus que des synergies seront développées à l'avenir avec l'intégration de SA global US.

## **4. Principaux risques et incertitudes**

Les activités du Groupe ne représentent aucun risque particulier d'incidence sur l'environnement. En outre, le Groupe veille à réduire son empreinte écologique en mettant à jour ses politiques en matières de voyages d'affaires et en minimisant son utilisation du fret aérien.

Le Groupe a des obligations en matière des covenants et examine si le covenant a été respecté ou s'il est prévu qu'il ne sera pas respecté de négocier avec les emprunteurs.

La direction prépare un budget annuel et un plan stratégique à plus long terme, y compris une évaluation des besoins de trésorerie, et continue de surveiller les performances réelles par rapport au budget et au plan tout au long de la période de référence.

La capacité financière du groupe à poursuivre ses activités dépend fortement de la capacité des filiales à générer des bénéfices et des flux de trésorerie positifs.

## **5. Activité en matière de recherche et développement**

Durant l'exercice en cours, le Groupe a capitalisé un total de 4.927 ('000') USD de frais de développement liés à la propriété intellectuelle du Groupe (Evergreen, Empower, Homebuilder One, ReqLogic).


## **6. Utilisation des instruments financiers**

Le Groupe est exposé à des risques financiers par l'utilisation d'instruments financiers dans le cours normal de ses activités. Les risques financiers comprennent le risque de marché (y compris le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Nous continuerons à nous concentrer sur la sécurisation des flux de trésorerie à court et à moyen terme du groupe en minimisant l'exposition aux risques financiers. À la date du présent rapport, l'exposition du groupe au risque financier est maintenue à un niveau minimum. Le groupe n'a pas utilisé de produits dérivés ou d'autres instruments à des fins de couverture.

Bruxelles, le 31 octobre 2023, le Conseil d'Administration vous demande de bien vouloir prendre connaissance de ce rapport ainsi que des comptes annuels consolidés établis au 31 décembre 2022.

Le Conseil d'Administration,

**DocuSigned by:**  
  
A7F646531197435...

---

James Stephen John  
Administrateur

# Sa.global Holding SA

Rue du Commerce 31  
1000 Brussels  
RPM: 0771.442.780

Rapport du commissaire sur les Comptes Consolidés  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Grant Thornton Réviseurs  
d'Entreprises SRL

**Siège social**  
Uitbreidingstraat 72 bte 7  
2600 Anvers  
Belgique

[www.grantthornton.be](http://www.grantthornton.be)

## **Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale de sa.global Holding SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de sa.global Holding SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat du commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, les comptes de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables, formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 14 décembre 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les Comptes Consolidés clôturés au 31 décembre 2024. Il s'agit du premier du premier exercice au cours duquel nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés du groupe.

### **Rapport sur les Comptes Consolidés**

#### **Opinion sans réserve**

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés du Groupe, comprenant l'état Consolidé de la situation financière consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de la situation consolidé s'élève à USD 70.802 ('000) et dont l'état du résultat global consolidé se solde par une perte de l'exercice de USD 10.966 ('000').

A notre avis, les Comptes Consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

#### **Fondement de l'opinion sans réserve**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des Comptes Consolidés, qui indique que le Groupe a subi une perte nette de 12 047 USD ('000') au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Comme il est indiqué dans la note 2.2, ces événements ou conditions, conjugués aux autres points exposés dans la note 2.2, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Observation – Covenant non respecté**


Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur les notes 2.2 et 17 des Comptes Consolidés qui mentionne l'existence d'un défaut de covenant lié à l'emprunt contracté. Cette situation n'a pas d'impact significatif sur la situation financière au 31 décembre 2022 et les engagements liés au covenant ont été ajustés en 2023.

### **Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés**

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes Consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des Comptes Consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci. 

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du

Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des Comptes Consolidés et évaluons si les Comptes Consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les Comptes Consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.



## **Autres obligations légales et réglementaires**

### **Responsabilités de l'organe d'administration**

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

### **Responsabilités du commissaire**

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

### **Aspects relatifs au rapport de gestion sur les Comptes Consolidés**

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

### **Mentions relatives à l'indépendance**

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Vilvoorde, le 2 novembre 2023

Grant Thornton Réviseurs d'Entreprises SRL  
Commissaire  
Représentée par



Aman Kuderbux

Réviseur d'entreprises